

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-37

En exercice 19

Présents 15

Pouvoirs 3

Date de la Convocation

13/05/2026

Date de l'affichage

13/05/2026

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six,
et le vingt et un mai,
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Eglise de Sainte-Agnès

Sécurité électrique

Présents : MONNET Brigitte, PICARD Vincent, NICOLET Audrey, BONNIER Jacques, MARCHAND Claudine, BAUDET Sophie, CHAILLET Marie-Noëlle, DILIGENT Coralie, HAUBRUGE Christopher, PACOU Isabelle, PELLICOLI Anthony, PULICE Morgane, ROCHET Jean-Louis, ROGER Denis, ROUSSE Emmanuelle

Absents : BENOIT Jérôme, BLANCHOT Xavier (pouvoir à BONNIER Jacques), LAINE Anthony (pouvoir à PICARD Vincent), ROUCHE Irène (pouvoir à MONNET Brigitte).

Secrétaire de séance : PACOU Isabelle

Madame la Maire précise que suite à l'intégration de Sainte-Agnès dans la commune nouvelle de Val-Sonnette, nous avons fait procéder aux vérifications règlementaires des bâtiments communaux qui n'avaient pas encore été réalisées. Ces vérifications concernaient l'atelier situé rue de Ronde et l'église.

Le rapport de vérification électrique réalisé par SOCOTEC concernant l'église stipule que « le Câblage vétuste n'assure plus la sécurité des personnes et la prévention des incendies ».

Des travaux urgents s'avèrent nécessaires afin de garantir la conformité des installations et à préserver la sécurité des usagers ainsi que des agents intervenant sur site.

Des devis ont été demandés à trois entreprises.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	HT	
NATURE DES DÉPENSES		
travaux	13 541.90 €	
Total dépenses	13 541.90 €	
RECETTES PREVISIONNELLES		Taux de financement
Aides publiques		
DETR	4 062.57 €	30.00 %
Conseil départemental	2 708.38 €	20.00 %
Sous-total aides publiques	6 770.95 €	50.00 %
Part communes (2/3 Val-Sonnette ; 1/3 Rotalier)		
Fonds propres	6 770.95 €	
Total autofinancement	6 770.95 €	50.00 %
Total recettes	13 541.90 €	100.00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **VALIDE** l'urgence à réaliser des travaux de sécurité électrique
- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté
- **AUTORISE** Mme la Maire à solliciter des aides auprès de l'état (DETR), du département (Aide aux Territoires) et selon la convention qui nous uni, un 1/3 du reste à charge (après déduction des subventions notifiées) à la commune de Rotalier
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 21/05/2026
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

